

AR Prefecture

006-240600593-20260806-DG202621-DE
Reçu le 25/08/2026



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 25/08/2026

Communauté de Communes du Pays des Paillons

Arrêté communautaire n° DG 2026 21

Portant délégation de signature à Mme Carole MOREL, Directrice de structure multi accueil

Le Président de la Communauté de Communes du Pays des Paillons,

Vu l'Article L.5211-9 du CGCT portant sur les délégations et son alinéa 3 permettant au Président de donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service,

Considérant que le Président, pour assurer une bonne administration locale, souhaite déléguer sa signature à la Directrice de la structure multi accueil La Petite Loco à l'Escarène pour la signature des contrats avec les parents.

ARRÊTE

-Le Président, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Carole MOREL, Educatrice de Jeunes Enfants, Directrice de la structure multi accueil La Petite Loco à l'Escarène pour la signature des contrats avec les parents.

-Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la communauté de communes. Une copie en sera adressée au représentant de l'Etat dans le département.

-Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à Blausasc, le 6 aout 2026

Le Président

Cyril PIAZZA

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le

Signature de l'agent :

